

**« De l'ombre à la Mémoire :
Redonner une voix aux femmes '*Mortes pour la France*'
en 1914-1918 »**

Auteurs

Magali Jaoul-Grammare, Valentin Reynaud et Arnaud Vasquez-Perez

Document de Travail n° 2025 – 45

Novembre 2025

Bureau d'Économie
Théorique et Appliquée
BETA

<https://www.beta-economics.fr/>

Contact :
jaoulgrammare@beta-cnrs.unistra.fr

De l'ombre à la Mémoire :

Redonner une voix aux femmes « Mortes pour la France » en 1914-1918¹

Magali Jaoul-Grammare*, Valentin Reynaud** et Arnaud Vasquez-Perez**

* CNRS, BETA, Université de Strasbourg, ** Université de Strasbourg

Résumé

Si les femmes ont joué un rôle essentiel lors du premier conflit mondial, l'hommage rendu aux victimes du conflit demeure très largement masculin. Les chiffres officiels recensent environ un millier de femmes à avoir obtenu la mention *Mort pour la France*...un nombre qui contraste fortement avec la diversité et l'ampleur de leur engagement. Ce travail s'inscrit dans une démarche de réhabilitation mémorielle. Il ne s'agit pas de minimiser le rôle des hommes dans la Grande Guerre, mais de corriger une omission historique. A partir d'une base pionnière recensant plus de 8 300 femmes décédées du fait du conflit et éligibles, de droit ou de fait, à la mention *Mort pour la France*, il s'agit aussi de comprendre pourquoi ces femmes sont restées invisibles. Les premiers résultats révèlent une double inégalité. D'abord, entre hommes et femmes : à faits similaires, les premiers étaient décorés, les secondes oubliées. Ensuite, au sein même des femmes : les plus modestes ont été bien plus ignorées que celles issues de milieux aisés. Une estimation économique confirme par ailleurs que ces « oublis » ne sauraient s'expliquer par une simple contrainte budgétaire. En redonnant visibilité à ces destins effacés, cette étude contribue à enrichir notre compréhension de la Grande Guerre et à rééquilibrer la mémoire nationale.

Mots clés : Femmes, Mort pour la France, Première Guerre Mondiale

Code JEL : C80, J16, N44

¹ Nous remercions Eric Wiest (Plateforme Universitaire de Données de Strasbourg) pour son aide précieuse dans la gestion des données utilisées. Nous remercions également très chaleureusement M. JL Dron qui a mis à notre disposition son exemplaire personnel de l'ouvrage de Léa Bérard ainsi que divers éléments de sa collection privée (Revue Femina, Revue Le Noël).

Le 28 juin 1914, l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche et son épouse sont assassinés à Sarajevo plongeant, par le jeu des alliances, l'Europe dans la guerre où elle entrainera le monde entier. En France, la mobilisation générale est déclarée le 2 août 1914 et près de 3,7 millions d'hommes partent servir la patrie. L'industrie perd un quart de sa main d'œuvre et mi-août la moitié des usines sont à l'arrêt. De plus, la France est en pleine période des moissons ; dès lors, le pays n'a plus le choix : c'est sur les épaules des femmes que va reposer l'économie.

Quelques jours plus tard, le président du Conseil, René Viviani lance un appel aux femmes françaises : « (...) *Debout, donc, femmes françaises, jeunes enfants, filles et fils de la patrie ! Remplacez sur le champ du travail ceux qui sont sur le champ de bataille (...)* » (R. Viviani, 7 août 1914). Alors que l'on s'attendait à une guerre de mouvement relativement courte, le conflit s'enlise et laisse la place à une guerre de position dont l'issue est incertaine (Schor, 2005). Sur près de 750 kilomètres, les soldats s'enterrent dans les tranchées le long de la ligne de front. La participation des femmes devient essentielle et en l'espace de quelques mois, elles occupent des postes de travail jusque-là réservés aux hommes dans les champs, dans les usines ou encore les transports et activités de bureau. Elles seront 3 200 000 à diriger les exploitations agricoles, 450 000 à occuper des emplois traditionnellement masculins (pompier, aiguilleur, garde champêtre) et 400 000 « munitionnettes » employées dans les usines d'armement.

Au-delà de leur participation au soutien économique du pays, face à l'afflux de blessés dans un pays dépourvu d'hôpitaux militaires (Antier, 2011), les femmes se forment au métier d'infirmières. Ce sont ainsi 100 000 « anges blancs » dont 70 000 bénévoles qui sont mobilisées pour s'occuper des blessés dans des structures de soin parfois improvisées² mais aussi sur le front comme ambulancières (Antier, 2018) où beaucoup périront.

Avec la création dès 1915 de la première œuvre de « *Marraines de guerre* », par une correspondance écrite et l'envoi de colis, les femmes vont également être un soutien moral pour les combattants qui sont sur le front et qui ne peuvent pas recevoir du courrier de leur famille (Vidal-Naquet, 2014). Plus souvent passée sous silence, la prostitution quant à elle, devient « un métier patriotique » (Olivérès, 2014).

Enfin, on ne peut ignorer le rôle des femmes espionnes. Si Mistinguett ou Mata Hari sont les plus connues, bon nombre de « combattantes de l'ombre » se sont illustrées en tant qu'agent de renseignement. Contrairement aux soldats, les espionnes n'ont pas d'uniformes et sont ainsi considérées comme des traîtres. En cas d'arrestation, elles passent devant le Conseil de guerre et héritent généralement d'une condamnation à mort, d'une peine de prison ou des travaux forcés. Ainsi Edith Cavell, une infirmière anglaise qui a permis l'évasion de prisonniers alliés en Belgique a été arrêtée par les allemands et condamnée à mort en 1915. La française Louise de Bettignies, chargée de transmettre des renseignements aux britanniques aux Pays Bas est quant à elle arrêtée et jugée le 16 mars 1916. Elle écope de la peine de mort mais sera finalement condamnée à la prison à vie en Allemagne où elle meurt en 1918. Si certaines ont pu témoigner de leur activité d'espionne comme Marthe Richer (1935), beaucoup y ont laissé la vie contre peu de reconnaissance, notamment en France (Antier, 2007, 2008). En effet, si

² Les femmes ne sont pas autorisées à exercer comme médecins dans les hôpitaux militaires. Elles exercent dans les hôpitaux auxiliaires gérés par la Croix Rouge installés dans des écoles, hôtels ou châteaux.

Edith Cavell reçoit les honneurs dès 1915, il faudra attendre 1927 pour que la France honore Louise de Bettignies.

Si les femmes ont joué un rôle déterminant au cours du conflit³, il apparaît que tant au sortir de la guerre qu'au cours des commémorations du centenaire de l'armistice un siècle plus tard, les événements dédiés aux femmes sont rares : « *si l'on peut célébrer les 'anges blancs' et quelques héroïnes emblématiques, s'il est de bon ton de chanter les louanges des courageuses qui reprirent les travaux agricoles ou gagnèrent en masse les usines, bien des aspects sont édulcorés et d'autres, passés sous silence... Il y a ce que l'on peut dire, ce que l'on peut évoquer et, enfin, ce qui est tu* » (Pontegnie, 2019, p.5). Dans son approche statistique de la place des femmes dans les commémorations, Pontegnie (2019, p. 6-7) montre qu'à population identique, seules 3.5% des commémorations concernent explicitement le rôle des femmes pendant la Grande Guerre. En analysant les choix du Haut comité aux Commémorations nationales, il souligne que pour 98 hommes ou actions masculines, on compte 11 femmes jugées « digne[s] d'être inscrit[s] dans la mémoire de la nation ».

En effet, force est de constater qu'à la fin de la guerre, peu d'entre elles furent récompensées pour service rendu à la nation (Antier, 2011). Sur les 9 millions de morts et disparus, 1,3 million d'individus obtiendront la mention « *Mort pour la France* » qui s'applique aussi bien aux soldats qu'aux civils. Si l'on s'en tient aux chiffres officiels du Ministère des armées via son site *Mémoire des hommes*, environ un millier de femmes seraient concernées. Cela nous semble peu...bien peu. La question qui se pose est de savoir combien de femmes ont obtenu ou auraient dû obtenir cette distinction ?

Alors que l'on vient de fêter le 107^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918, cet article tente d'apporter des éléments de réponse au travers d'un travail d'archives et de reconstitution des sources. Au-delà d'une simple élaboration de base de données, il constitue un travail de mémoire vis-à-vis des femmes au cours de la Grande Guerre en tentant de les sortir de l'invisibilité. L'objectif est double : dans un premier temps, dans une visée quantitative, il s'agit de poser les prémices d'une base de données recensant les femmes *Mortes pour la France* au cours du premier conflit mondial ; dans un second temps, visant un but plus qualitatif, il s'agit de s'intéresser aux conditions d'attribution de la mention *Mort Pour La France*, pour peut-être identifier de potentielles candidates. L'enjeu cliométrique dépasse le simple exercice statistique. Il s'agit aussi de comprendre pourquoi ces femmes sont restées invisibles : les critères d'attribution étaient-ils biaisés ? Les décès féminins, pourtant liés à l'effort de guerre ou aux violences, étaient-ils jugés moins « dignes » d'être honorés ?

La première partie de ce travail, reviendra sur la mention « *Mort pour la France* » et sur la base de données inédites des « *Femmes mortes pour la France* ». La deuxième partie identifie les facteurs déterminants dans l'attribution de la mention et souligne les anomalies et traitements inégaux des personnes honorées. Enfin, une dernière partie tente d'estimer le prix de l'oubli et dresse le portrait de quelques oubliées.

³ « *On ne saurait trop répéter qu'elles ont sauvé l'agriculture nationale d'un désastre dans lequel sans leur vigueur et leur ténacité, celle-ci eut pu sombrer* » (Rapport de l'Académie d'agriculture, 1916).

1. Compter les morts de la Grande Guerre

« *La meilleure vérification de la comptabilité des morts consiste dans sa concordance parfaite avec la comptabilité des vivants.* » (Rapport Marin).

1.1. Les chiffres officiels et le rapport Marin

Entre 1919 et 1920, le député Louis Marin, rapporteur du budget est chargé d'évaluer les pertes humaines de la guerre. Ce rapport a un objectif essentiellement budgétaire afin de déterminer la somme à attribuer aux familles. Bien que L. Marin le trouve insuffisant, ce rapport fera l'objet d'un consensus général et les chiffres ne feront pas l'objet de grands débats (Prost, 2008). Le chiffre avancé par L. Marin directement issu de l'armée française s'établit à 1 357 800 tués pour la période allant du 28 juillet 1914 au 11 novembre 1918. Ces chiffres seront par la suite réévalués et corrigés (Huber, 1931 ; Vallin, 1973 ; Prost, 2008, 2014) pour atteindre les 1.4 million reconnus traditionnellement par les historiens (Dupâquier, 1988). S'agissant « *d'un minimum, l'habitude a été prise d'arrondir ce chiffre à 1,5 million, sans doute plus réaliste que la fausse précision du chiffre officiel* » (Héran, 2014, p. 2). Dans ce décompte, quatre éléments sont à distinguer (Prost, 2008) : les 1.4 million recensés concernent les *pertes de l'armée française* qui regroupent les pertes militaires de la population française (1 325 000 individus) et les pertes des troupes coloniales et étrangères (75 700 individus). Ainsi pour établir les *pertes totales de la population française*, il faut ajouter aux pertes militaires, les victimes civiles dont le nombre est estimé à 180 000 (Héran, 2014) soit environ 12% des décès liés à la guerre. Enfin, on distingue la catégorie des « *Morts pour La France* » qui concerne les pertes civiles et militaires (françaises ou coloniales).

Afin d'honorer la mémoire des combattants, le 2 juillet 1915 est instituée avec effet rétroactif, la mention « *Mort pour la France* » (MPLF). Elle est attribuée dès que la preuve est rapportée que le décès survenu pendant le conflit ou ultérieurement, est imputable à un fait de guerre. (Loi du 2 juillet 1915⁴, modifiée par la loi du 22 février 1922). Pour la première guerre mondiale, il faut que le décès ait eu lieu entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919. La nationalité française est nécessaire pour les victimes civiles mais pas pour les forces armées. La mention donne notamment droit à une sépulture individuelle et perpétuelle dans un cimetière militaire aux frais de l'État, l'inscription du patronyme du défunt sur un monument aux morts, la gratuité des droits de succession, une pension de veuve de guerre si c'est un homme marié qui est décédé et la reconnaissance des enfants comme pupilles de la nation pour ceux devenus orphelins. En 2003, le nombre de MPLF s'élevait à 1 325 290 (Prost, 2008 d'après Battesti). Comme le souligne Prost (2008), ce nombre est vivant et évolue encore de nos jours.

⁴ URL = <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64771189/f144.image>, consulté le 8/3/2024

1.2. « Mortes pour la France » : une base de données inédite dédiée aux femmes

Lorsque l'on tape « Mortes pour la France » dans un moteur de recherche, plusieurs occurrences se réfèrent aux communes françaises détruites au début de la Grande guerre. En effet, l'offensive allemande de l'été 1914 a été meurtrière pour bon nombre de communes du Nord et de l'Est de la France. Pillages et bombardements ont laissés derrière eux neuf communes totalement rasées de la carte. A l'issue de la guerre six⁵ de ces communes martyres ont été qualifiées de *Mortes pour la France* (Sawicki, 2017). Si l'on précise « *Femmes mortes pour la France* », quelques sites éparés proposent une bien maigre liste d'à peine une dizaine de noms...

Notre base de données pionnière et inédite des *Femmes mortes pour la France* (Jaoul-Grammare, Reynaud, Vasquez, 2025) comporte 8303 noms⁶ de femmes mortes pendant le premier conflit mondial soit plus de 90% qui sont absentes des relevés officiels. Outre les sites officiels comme *Memorial Genweb*⁷, *Mémoires de hommes*⁸ ou encore *Monuments aux morts – Patrimoine mémoriel des guerres* ⁹, notre travail s'est appuyé sur d'autres sources comme le *Tableau d'honneur des morts pour la France*, les archives de la Croix Rouge Française, le fichier officiel des victimes civiles, divers sites de généalogie, les registres d'état civil ainsi que des archives personnelles¹⁰.

En tout premier lieu, il apparaît que 33 femmes répertoriées dans notre base sont décédées après le 24 octobre 1919, date au-delà de laquelle, elles ne peuvent prétendre à être décorées de la mention *MPLF*. Pourtant, 7 d'entre elles possèdent officiellement cette distinction et pour les 26 restantes, 23 ont leur nom inscrit sur un monument aux morts. Dans un premier temps, nous choisissons de les conserver ; l'analyse approfondie des parcours individuels permettra de déterminer si nous les conservons ou pas. Dans notre base **1404** femmes ont officiellement reçu la mention « *Mort pour la France* ». 370 n'ont pas la mention et l'information est manquante pour 6530. Dans ces deux cas, l'information est corrigée pour respectivement **70** et **1029** d'entre elles. (Tableau 1). En tenant compte de ces corrections, nous comptabilisons **2503** femmes mortes pour la France.

Tableau 1. Répartition selon la mention

Mention	Nombre
Morte pour la France	1404
Non Morte pour la France	370
Dont corrections	70
Information manquante	6529
Dont corrections	1029
Total général	8303

⁵ Beaumont-en-Verdunois, Bezonvaux, Cumières-le-Mort-Homme, Fleury devant Douaumont, Haumont-près-Samogneux et Louvemont-Côte-du-Poivre

⁶ En date du 30 septembre 2025. Ils peuvent avoir changé du fait de l'évolution perpétuelle de la base.

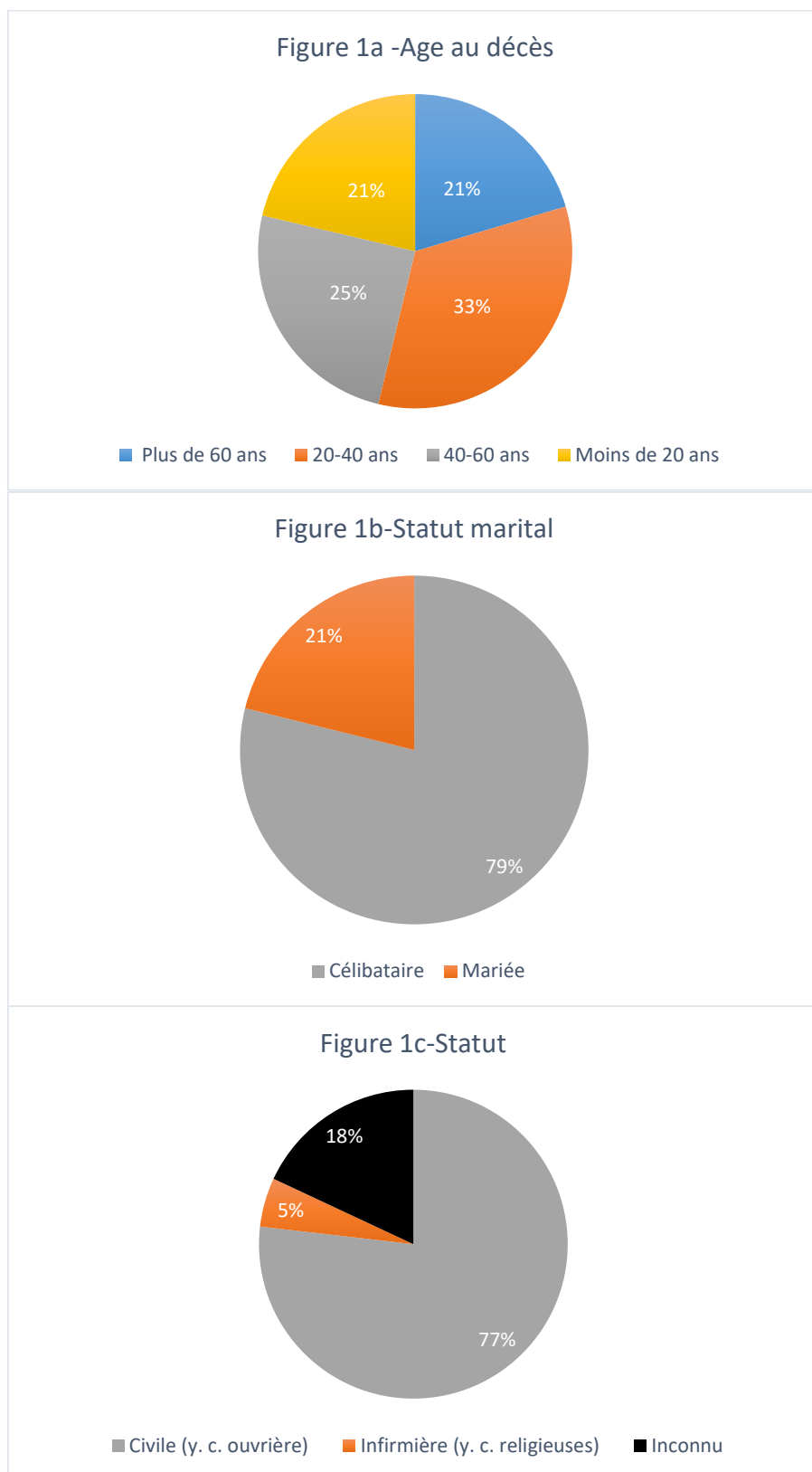
⁷ Recense les morts pour la France à partir de monuments commémoratifs, documents officiels relatifs aux différents conflits mondiaux.

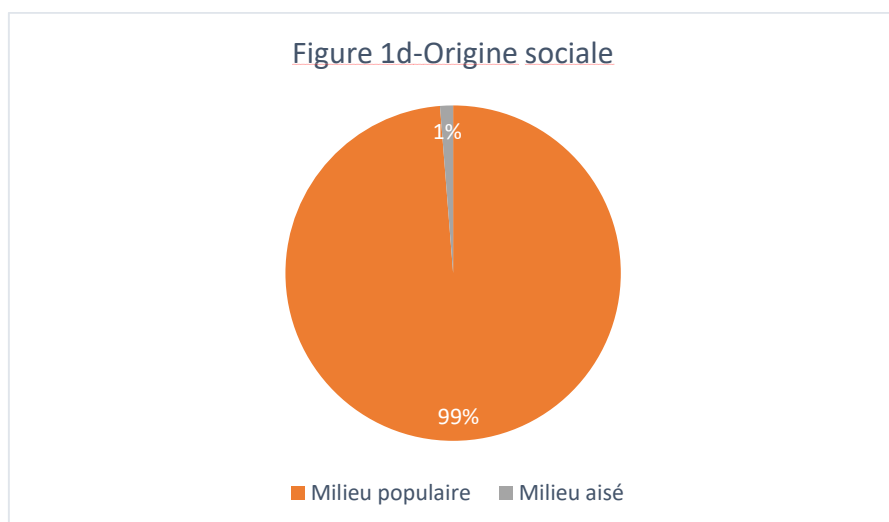
⁸ Base officielle des Morts pour la France du Ministère des armées.

⁹ Base issue des travaux d'Aubry et De Oliveira (2014).

¹⁰ Collection JL Dron.

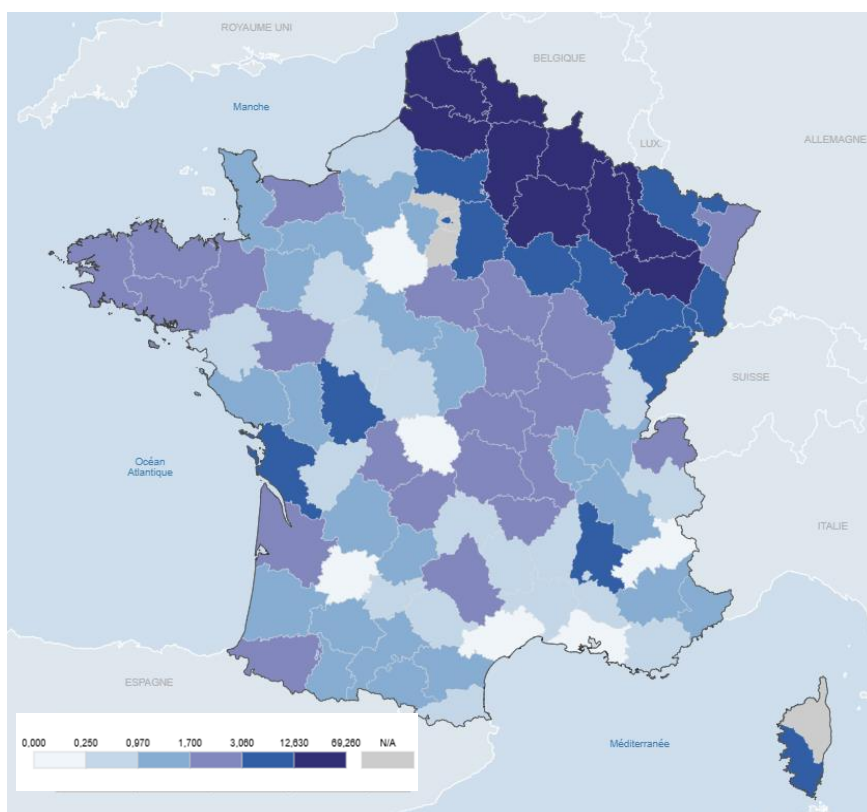
On dénombre une majorité de civiles et 427 infirmières (Figures 1a-1d). Ce sont principalement des femmes non mariées et issue de milieu populaire. Toutes les tranches d'âge sont concernées avec une légère surreprésentation des 20-40 ans.





La répartition selon le département de naissance (ou à défaut celui de décès¹¹) révèle sans surprise une importance des départements du Nord et de l'Est de la France. C'est aussi dans ces départements que l'on trouve le plus de noms de femmes sur les Monuments aux morts (Figures 2a et b).

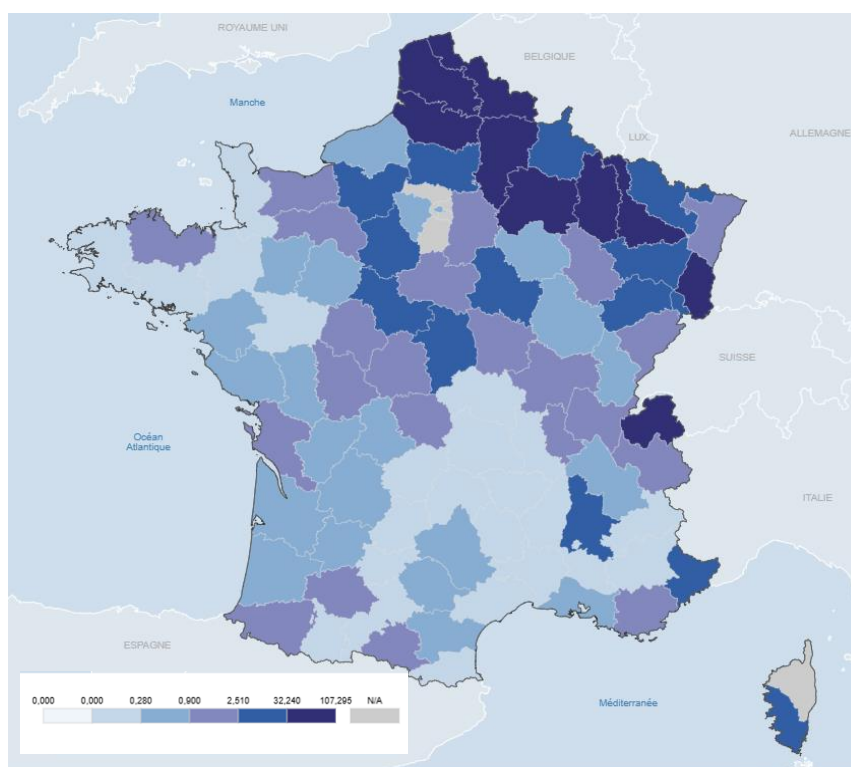
Figure 2a. Femmes MPLF par département de naissance ou de décès pour 100 000 hab



Carte réalisée avec Géofragilités-IGN2022

¹¹ Les cartes selon uniquement l'une ou l'autre information sont assez similaires. Aussi, lorsque le département de naissance n'est pas renseigné, nous avons pris en compte le département du décès, partant de l'hypothèse que sauf rares exceptions, les femmes avaient été peu mobiles.

Figure 2b. Femmes sur les monuments aux morts par département pour 100 000 hab



Carte réalisée avec Géofragilités-IGN2022

Parmi les 2503 titulaires ou éligibles à la mention *MPLF*, 126 n'ont pas leur nom inscrit sur les monuments aux morts (Aubry et De Oliveira, 2014) ou stèles commémoratives et l'information manque pour 149 (Tableau 2). Il apparaît également que bien qu'inscrites sur les monuments 237 n'ont pas eu la reconnaissance et pour 5498 l'information est manquante.

Tableau 2. Mort pour la France et inscription au Monument aux morts

		Mention MPLF			Total
		Non*	Oui**	Pas d'information*	
Inscription sur les monuments aux morts	Non	62	126	2	190
	Oui	237	2228	5498	7963
	Pas d'information	1	149	0	150
	Total	300	2503	5500	8303

* non titulaire ou sans information après correction

** titulaire ou éligible après correction

D'après l'article L515-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, « lorsque la mention "Mort pour la France" a été portée sur l'acte de décès [...], l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts [...] est obligatoire ». De même, peuvent être inhumés dans les cimetières militaires ou les nécropoles nationales « (...) des civils décédés durant la guerre quand la mention "Mort pour la France" a été délivrée et que la mort est la conséquence directe d'un acte accompli volontairement pour lutter contre l'ennemi ». Ainsi, toute personne inhumée dans un cimetière militaire ou une nécropole nationale ou dont le nom est inscrit sur un monument aux morts, a dû obtenir la mention.

S'agissant des femmes figurant dans notre base de données, 5735 supplémentaires figurent sur des monuments aux morts, plaques commémoratives, nécropoles nationales. Elles devraient donc théoriquement être titulaires de la mention *MPLF*. D'après nos estimations, ce sont ainsi près de **8238** femmes qui auraient dû être reconnues mortes pour la France.

Face à l'écart entre les chiffres officiels du Ministère des armées et les relevés issus de notre étude, la partie suivante tente d'identifier quels sont les facteurs déterminant dans l'attribution de la mention.

2. L'attribution de la mention « Morte pour la France » : des facteurs multiples et de nombreuses inégalités

Plusieurs femmes figurant dans notre base ont obtenu la mention « *Morte pour la France* » suite à un décès pour « fait de guerre », généralement un bombardement ou un accident. Or, nous avons constaté que plusieurs personnes décédées dans les mêmes circonstances, au même endroit et lors du même fait de guerre n'avaient pas été traitées de manière identique.

2.1. Un traitement inégal face aux bombardements ou aux accidents

La première anomalie qui nous a interpellés concerne le bombardement du marché de la place Saint Jacques à Lunéville, le 1^{er} septembre 1915. Ce bombardement a fait 48 victimes dont 39 femmes. Seules deux d'entre elles sont reconnues officiellement mortes pour la France.

Une deuxième anomalie concerne le bombardement de l'Eglise de Dompierre-aux-bois dans la Meuse, le 27 septembre 1914 qui a fait 23 victimes dont **14** femmes. Si elles figurent toutes dans notre base mais aucune d'elles n'a officiellement obtenu la mention.

Une autre anomalie que nous avons constatée, concernait le bombardement de l'Eglise St Gervais à Paris le 29 mars 1918. Il est considéré comme l'épisode le plus meurtrier à Paris avec 91 victimes dont 71 femmes. Lorsque notre travail a débuté, nous avons remarqué que si tous les noms figuraient bien sur la plaque commémorative ou dans le Livre d'or des victimes de l'Eglise St Gervais (Baron de Coubertin, 1919), seuls 14 apparaissaient dans *Mémoires des Hommes* ou dans le *Tableau d'honneur des morts pour la France* en tant que « *Victime du bombardement de l'Eglise Saint Gervais le Vendredi Saint 29 mars 1918* »¹². Quelle ne fut pas notre surprise de constater que le 6 novembre 2024, cet oubli avait été réparé avec l'attribution de la mention *MPLF* par l'ONAC de Caen. Pour autant, trois d'entre elles, mortes le même jour du même bombardement, n'ont pas obtenu cette mention.

Le bombardement de l'Eglise St Gervais n'est pas un fait isolé. Partant de là, à l'aide des archives de la mairie de Paris¹³ et à partir de la liste de des bombardements de Paris, nous avons identifié **74** femmes mortes des suites des bombardements et de ce fait éligibles à la mention

¹² Il est à noter que les 14 noms inscrits sur le Livre officiel concernent des personnes issues de classes sociales supérieures (Nom à particule, Titres de noblesse...).

¹³ <https://www.paris.fr/pages/images-d-archives-paris-bombardee-pendant-la-premiere-guerre-mondiale-6112>

(Annexe 1). Paris n'est pas une exception. La plupart des grandes villes françaises n'ont pas échappé à ces bombardements. Nous avons ainsi identifié 2 femmes qui auraient dû obtenir la mention.

En plus des bombardements, plusieurs accidents impliquant des civils sont à déplorer. Si plusieurs accidents sont mentionnés dans notre base, toutes les victimes n'ont pas eu le même traitement. En effet, toutes les victimes d'accidents industriels liés à l'effort de guerre devraient figurer dans la liste des *Morts pour la France*. Or, là aussi, alors que leur décès est imputable au même fait de guerre, force est de constater que tous n'ont pas obtenu la mention.

Un des exemples les plus marquants est l'explosion du 4 mars 1916 au dépôt de munitions du fort de la Double-Couronne à Saint-Denis. 28 personnes y ont perdu la vie dont 10 soldats et 18 civils parmi lesquels, 6 femmes. Si les soldats sont déclarés « *Morts pour la France* », les civils n'ont pas droit à cet honneur. Un autre accident a retenu notre attention : l'incendie et l'explosion de la poudrerie de Neuville-sur-Saône le 14 février 1917. Suite à un incendie suivi d'explosions dans l'atelier de fabrication d'explosifs, 11 morts sont à déplorer dont deux femmes. Si la plupart des hommes qui ont péri ce jour ont obtenu la mention *MPLF*, ces deux femmes n'ont pas eu droit à cet honneur.

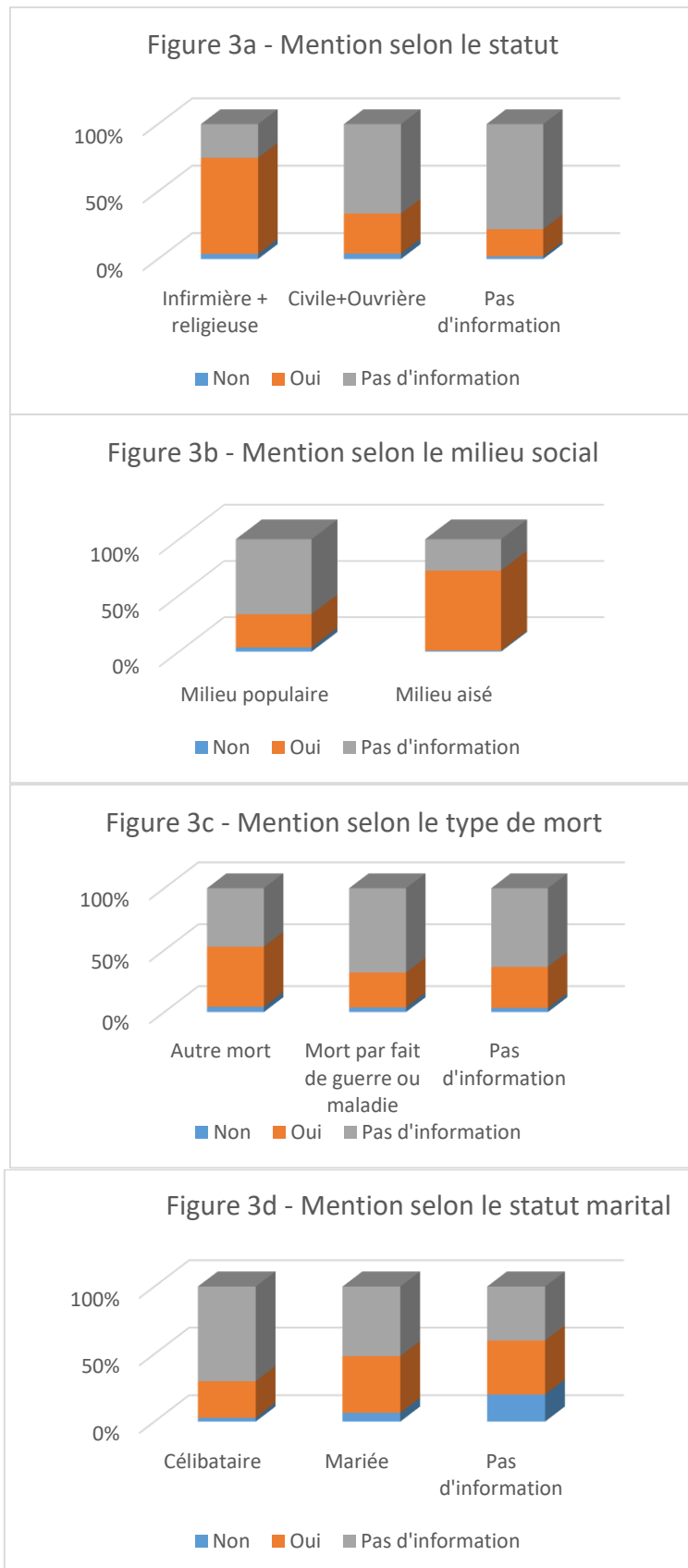
Afin de corriger ces anomalies, nous avons recensé les accidents directement liés à la guerre et nous avons tenté d'établir à chaque fois, la liste des victimes. A cette fin, le site internet consacré à Eugène Turpin, chimiste français qui a travaillé sur les explosifs, a été d'une grande aide. En effet, il recense bon nombre d'accidents ayant eu lieu dans les usines d'armement au cours de la première Guerre Mondiale¹⁴. Ce site fait notamment référence à une intervention d'Yves Hubert lors des 8^{èmes} Journées Paul Vieille, en octobre 2016 à l'Ecole Militaire de Paris et qui relate les accidents intervenus dans les établissements pyrotechniques durant la période 1915 - 1918. Nous avons ainsi relevé tous les accidents pour lesquels il y a eu des victimes et à l'aide des registres d'état civil, des plaques commémoratives et des journaux de l'époque, nous avons listé les femmes. L'ensemble des accidents sont décrits brièvement en Annexe 2. La prise en compte des accidents industriels liés à l'effort de guerre a permis d'identifier **44** femmes absentes de toute liste officielle. Nous avons également relevé les noms de **122** femmes qui auraient dû être reconnues mortes pour la France.

2.2. Les facteurs d'attribution de la mention *MPLF*

Lorsqu'on s'intéresse à la possession de la mention *MPLF* selon les caractéristiques individuelles, des disparités apparaissent notamment selon le milieu social et le statut (Figure 3a à d). Les infirmières et les religieuses d'une part et les femmes issues de milieu aisé d'autre part, semblent avoir été plus reconnues que les civiles ou les femmes issues de milieu moins aisé.

A l'inverse, alors que l'obtention de la mention est conditionnée au fait que la mort doit être imputable à un fait de guerre (fait de guerre ou maladie imputable à la guerre), la cause du décès n'apparaît pas très discriminante.

¹⁴ URL = <https://eugeneturpin.blogspot.com/p/les-accidents-dans-les-etablissement.html>, consulté le 8/3/2024



Afin de mesurer l'influence des caractéristiques personnelles sur l'attribution de la mention, on estime par une régression logistique la probabilité d'avoir obtenu la mention *MPLF*. On travaille sur l'attribution officielle c'est-à-dire avant les corrections que nous avons apportées.

Beaucoup de données étant manquantes, le modèle porte sur un échantillon réduit de 1077 femmes. Afin de déterminer le statut marital, nous nous sommes référés aux noms, la présence d'un nom d'épouse indiquant avec certitude qu'il s'agissait d'une femme mariée. Concernant le milieu social, nous avons considéré comme proxy identifiant les femmes issues d'un milieu aisé, celles possédant un nom à particule (nom de jeune fille ou nom d'épouse) ou les femmes possédant un titre de noblesse (Baronne, Comtesse...).

Au-delà d'une forte inégalité d'attribution entre hommes et femmes -à faits similaires, les premiers étaient décorés, les secondes oubliées-, nos résultats révèlent une deuxième inégalité au sein même des femmes : les plus modestes ont été plus ignorées que celles issues de milieux aisés. En effet, il apparaît que la propension à être reconnue MPLF en étant issue d'un milieu aisé était 6 fois plus importante qu'en étant issue d'un milieu modeste. Autre fait notable, les plus jeunes ont également une probabilité plus grande d'être reconnues. Enfin, alors qu'il s'agit d'une condition nécessaire à l'obtention de la mention, un décès par fait de guerre ou suite à une maladie imputable à la guerre semble pénaliser en diminuant les chances d'obtention de moitié. Aussi surprenant que cela puisse paraître, comme pour certains hommes oubliés, cela peut s'expliquer par la difficulté de la tâche fort complexe au vu de la mort en masse et également parfois au travail fait un peu vite (Cros, 2018).

Tableau 3. Probabilité d'avoir été reconnue MPLF

Facteurs	Rapport de chance
Plus de 60 ans	Réf.
20-40 ans	2,1***
40-60 ans	1,6**
Moins de 20 ans	1,7**
Mariée	NS
Infirmière + religieuse	Réf.
Civile + ouvrière	NS
Milieu aisé	6,5*
Naissance ou décès dans NE	NS
Mort par fait de guerre ou maladie imputable à la guerre	0,5*
N	1077
ROC	0.66

*, **, *** : significativité à 10%, 5% et 1% ; NS = non significatif

Lecture : La probabilité d'être reconnue officiellement morte pour la France est 6.5 fois plus grande pour les femmes issues de milieu aisé.

3. Le coût de l'oubli

Au sortir de la guerre, les français souhaitent certes célébrer la victoire, mais ils désirent tout autant célébrer leurs disparus. Les hommages prennent rapidement une dimension nationale et trois lois déterminent comment l'État va s'impliquer dans ces commémorations (Aubry et De Oliveira, 2014) :

- la loi du 25 octobre 1919 pose le principe d'une subvention publique « *en proportion des sacrifices consentis* » ; le montant des subventions accordées par l'Etat permettait de couvrir 5 % à 26 % du coût du monument érigé (Julien, 2016).
- la loi de finances du 31 janvier 1920 fixe les modalités précises du soutien financier de l'État ;
- la loi du 24 octobre 1922 fait du 11 novembre une fête nationale

Face à l'importance du nombre de femmes « oubliées » dans ces commémorations et notamment sur les monuments aux morts, la question du coût se pose. La contrainte budgétaire était-elle trop importante ?

3.1. Les noms oubliés sur les monuments aux morts

Les dépenses pour les monuments en eux-mêmes ayant été faites, seuls les prix des gravures sont à estimer. Comme nous l'avons vu précédemment, 126 femmes titulaires de la mention n'ont pas leur nom sur un monument aux morts et pour 149 l'information est manquante.

Dès lors, à l'aide de documents commerciaux datant de 1921 (Figure 4) et de documents commerciaux actuels (information communiquée par le Souvenir Français), nous avons tenté d'estimer le prix de cet oubli en 1921 ainsi que le coût si l'oubli était réparé de nos jours.

En 1921, le cout de gravure allait de 0,4AF à 2,5AF par lettre. Ainsi, le coût total des gravures manquantes s'échelonnait à l'époque entre 1 534.4 et 9 590 anciens francs (Tableau 4) soit en équivalent euros de 2024 une fourchette de 2 002 à 12 512.5 euros. En prenant les tarifs actuels (7.31€ la lettre), le montant s'élève à 28 041,16€ €. Dans un cas comme dans l'autre, cela reste extrêmement marginal au regard du nombre de noms déjà inscrits et ce d'autant plus que ce coût est à partager entre les diverses communes concernées. Ainsi, le poids de la contrainte financière ne semble pas recevable. A l'image de Jules Ferry¹⁵ face à l'argument du coût avancé par les opposants au développement de l'éducation des filles à la fin du XIXème siècle, nous pensons que le problème n'était pas dans la dépense mais dans les mœurs.

¹⁵ « Réclamer l'égalité d'éducation pour toutes les classes, ce n'est faire que la moitié de l'œuvre, que la moitié du nécessaire, que la moitié de ce qui est dû ; cette égalité, je la réclame, je la revendique pour les deux sexes... La difficulté, l'obstacle ici n'est pas dans la dépense, il est dans les mœurs » Jules Ferry, Conférence Populaire, 10 avril 1870.

Tableau 4. Estimation du coût de l'oubli des noms sur les monuments aux morts

		Prix min (0.4F / lettre)	Prix max (2.5F/lettre)
Estimation à partir des devis commerciaux de 1921	126 titulaires de la mention MPLF dont le nom est absent des monuments aux morts (nom+ nom JF + prénom soit 1859 lettres)	743,6 (AF)	4 647,5 (AF)
	149 titulaires de la mention MPLF sans info sur l'inscription aux monuments aux morts (nom+ nom JF + prénom soit 1977 lettres)	790,8 (AF)	4 942,5 (AF)
	Total (anciens francs 1921)	1 534,4 AF	9 590 AF
	Total (équivalent euros 2024)	2 002 €	12 512,51 €
Estimation à partir des tarifs communiqués par le Souvenir Français en 2024	1859 lettres	13 589.29	
	1977 lettres	14 451,87	
	Total (€)	28 041,16	

Figure 4. Extrait de devis commercial des marbreries Goudron (1921)¹⁶

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
Nos prix sont établis livrables sur wagon aux gares desservant nos usines et carrières, en France, et rendu franco de douane, port et emballage jusqu'à gare Paris, pour les statues et sculptures venant d'Italie.
Aucune des inscriptions indiquées sur nos dessins n'est comprises dans nos prix, elles sont facturées en plus à 0 fr. 60 la lettre ordinaire gravée et dorée sur marbre blanc et 0 fr. 50 gravée et peinte en noir ou en brun, 0 fr. 40 pour lettres gravées et peintes sur pierre et 2 fr. 50 gravée et dorée sur granit, jusqu'à 0.035% de haut et le double pour lettre de 0.035 à 0.06.
Pour les monuments comportant une grande quantité de lettres de petite dimension il est établi des réductions à convenir.
Tous nos travaux sont garantis de solidité absolue.
Moyennant supplément à convenir, nous pouvons établir nos prix rendus franco gare destinataire tous frais et risques d'emballage et de transport à notre charge ou tout posé dans toute la France.
Nos conditions générales de paiement sont celles du Syndicat des Granitiers de France et de presque toutes les industries, soit : un tiers à la commande ; un tiers le travail taillé sur carrière, le solde à la livraison en gare destinataire.
Ces conditions facilitent l'exécution du travail et nous permettent d'exécuter, surtout pour les communes, les travaux aussitôt commande reçue sans attendre l'accomplissement des formalités administratives, leur exécution nous permet d'accorder une réduction de :
CINQ pour cent sur les prix marqués aux dessins 1921
DIX — — — — — 1920
Pour les clients ou commune qui désireraient avoir des facilités de paiement nous pourrions étudier leurs propositions et soumettre nos conditions.

3.2. L'entretien des sépultures

Le coût total représenté par la reconnaissance officielle « *Morte pour la France* », est plus complexe à évaluer. En effet, outre l'inscription du nom sur un monument aux morts, la délivrance de la mention donnait droit à une sépulture individuelle et perpétuelle dans un cimetière militaire aux frais de l'État. Elle permettait également la reconnaissance des enfants comme pupilles de la nation pour ceux devenus orphelins ainsi que la gratuité des droits de succession.

¹⁶ <https://87dit.canalblog.com/archives/2019/08/26/37591141.html>

Concernant le statut de pupille de la nation, il est applicable lorsque le père, la mère ou le soutien de famille est victime de la guerre. La demande doit être formulée par le père, la mère ou le représentant légal de l'enfant. En 1918, on en recense près d'un million. On peut supposer que les mères ou les tuteurs ont fait les démarches nécessaires et que sauf quelques exceptions, cet aspect de la reconnaissance a été appliqué et ce, quelle que soit celle obtenue par la mère. En effet, en 1918, dans le dossier de demande de pupille de la nation, on ne demande même pas d'indiquer le nom de la mère, mais seulement de répondre à la question « *est-elle vivante ?* ».

Dans cette partie, nous estimons donc uniquement les frais d'entretien des sépultures.

Sur les 8303 femmes répertoriées dans notre base, 305 ne semblent pas pouvoir prétendre à la mention MPLF. Parmi les 7998 restantes, 216 sont déjà inhumées dans des carrés militaires ou nécropoles nationales. Ainsi, l'entretien de 7 782 sépultures supplémentaires aurait dû incomber à la charge de l'Etat. Nous avons estimé ce coût sur la période 1920-2024 à partir du taux de l'indemnité forfaitaire annuelle d'entretien des sépultures militaires perpétuelles publié au *Journal Officiel* pour les années 1980, 2014 et 2018.

La période totale est scindée en trois sous période : 1920-2013, 2014-2018 et 2019-2024 :

- Pour la première période, le coût annuel de référence est celui de 1980, soit 8F / tombe¹⁷.
- Pour la période 2014-2018, le cout de référence annuel est celui de 2014 soit 1.5€ / tombe¹⁸.
- Pour la période la plus récente, le coût de référence annuel est de 0.15€ / tombe¹⁹. Cette estimation tient compte de l'érosion monétaire et du passage à l'euro.

Bien qu'approximative en raison du manque d'information notre estimation s'élève à près de 3 millions d'euros de 2024 (Tableau 5). Si cette somme n'est pas négligeable, elle demeure relativement faible eut égard au budget de l'Etat et aux sommes engagées au lendemain de la Grande Guerre. En effet, le coût de la première Guerre Mondiale est estimé pour la France à 158.5 milliards de Francs (Blancheton, 2020), soit 320 milliards d'euros. Cela représentait au sortir de la guerre plus de trois fois le revenu national de 1913. Ainsi, le cout total d'entretien des sépultures représente 0.001% du coût de la guerre. Sachant que cette somme court sur plus d'un siècle et qu'elle doit être répartie entre les communes françaises, la non recevabilité de la contrainte budgétaire semble confirmée.

¹⁷ Arrêté du 29 février 1980 - taux de l'indemnité forfaitaire annuelle d'entretien des sépultures militaires perpétuelles : 8 frs par an et par tombe à compter de l'année 1980.

¹⁸ Arrêté du 11 septembre 2014 portant fixation du taux de l'indemnité forfaitaire annuelle d'entretien des sépultures militaires perpétuelles. Le taux de l'indemnité forfaitaire d'entretien des sépultures militaires perpétuelles est fixé à un euro cinquante centimes par tombe et par an à partir de l'année 2014.

¹⁹ Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre - Article A222 - Version en vigueur du 29 août 1953 au 09 décembre 2018 - Abrogé par Arrêté du 3 décembre 2018 - art. 40 (V)

Les taux d'indemnité d'entretien des sépultures militaires perpétuelles, situées dans les cimetières communaux de France et d'Algérie, de Tunisie et du Maroc ou, exceptionnellement et temporairement, hors de ces cimetières, sont fixés comme suit :

A) Entretien par les municipalités :

1 à 200 tombes : 0,16 € par tombe et par an ; 201 à 500 tombes : 0,16 € par tombe et par an avec minimum de 31,71 € ; 501 à 700 tombes : 0,15 € par tombe et par an avec minimum de 77,75 € ; 701 à 1 000 tombes 0,15 € par tombe et par an avec minimum de 106,71 € ; Plus de 1 000 tombes : 0,15 € par tombe et par an avec minimum de 149,40 €.

B) Entretien par le souvenir français et les autres associations : quel que soit le nombre de tombes, tarif unique de 0,15 €.

Tableau 5. Estimation du coût de l'entretien des sépultures

Période	Durée en années	Coût unitaire annuel	Coût total annuel en € de 2024	Coût total sur la période en € de 2024 (7 782 sépultures)
1920-2013	94	8F (1980)	31 046 €	2 918 324 €
2014-2018	5	1,5€ (2014)	13 992 €	69 960 €
2019-2024	6	0.15€ (2019)	1 342 €	8 052 €
Total	105			2 996 336 €

4. Quelques portraits d'oubliées

Ne choisir quelques noms pour illustrer les parcours de vie des femmes figurant dans notre base n'a pas été chose aisée. Nous dressons ci-après les portraits des quelques femmes, certaines dont le nom est connu, d'autres dont le nom est tombé dans l'oubli, mais qui ont toutes comme point commun d'être des oubliées de la Grande Guerre.

4.1. Des infirmières

Madame Blanchonnet, née Espanet (Figure 5) a exercé bénévolement les fonctions d'infirmière à l'hôpital temporaire de Vichy du début de la guerre jusqu'en novembre 1916 où elle décède d'une maladie contractée en service. Elle laisse 3 enfants mais ne figure sur aucun relevé officiel.

Figure 5. Mme Blanchonnet



Source : Revue Femina, décembre 1917 (Collection privée JL Dron)

4.2. Des civiles

Les civiles représentent plus des trois quarts des mortes pour la France de notre base mais la plupart sont tombées dans l'oubli bien que certaines se soient illustrées par leur bravoure et leur dévouement. Un premier exemple est celui de **Madame Songeur**, épouse du maire de Maidières-Mousson (54). Elle n'a jamais quitté son poste de collaboratrice auprès de son époux faisant preuve de courage et de dévouement. Elle est tombée au champ d'honneur frappée par un éclat d'obus...malgré ce, bien qu'elle apparaisse dans les bases officielles et sur le monument aux morts de la commune de Maidières, elle n'a obtenu aucune distinction.

Augustine Louise Magnin (née Robert), **Marie-Louise Pichard** (née Clery) et **Madeleine Tiercelin** étaient présentes dans l'Eglise Saint Gervais à Paris lors du bombardement du 29 mars 1918. Alors que leurs noms figurent bien sur la plaque commémorative, elles demeurent à ce jour non reconnues mortes pour la France.

Il en est de même pour les 22 ouvrières qui ont péri lors de l'incendie de la poudrerie des Lourdines à Migné-Auxance. Si leurs noms figurent bien sur le monument commémoratif, elles ne sont officiellement pas reconnues *Mortes pour la France*. Ci-dessous les portraits de trois d'entre elles (Figure 6).

Figure 6. Portraits de 3 des 22 disparues de l'accident de la poudrerie des Lourdines



Source : Cercle généalogique poitevin

4.3. Les éternelles oubliées : les femmes médecins

De manière générale, les femmes médecins de la première guerre mondiale demeurent les grandes absentes de la mémoire collective. Selon l'Association Française des Femmes Médecins (AFFM) : « *Dans l'écriture de cette grande guerre, comme lors des commémorations, la place réservée aux femmes médecins reste congrue voire inexistante. Leurs actions sont minimisées voire effacées car dérangelantes. Exerçant leur métier dans l'ombre, mis à part deux ou trois personnalités, elles se sont évanouies dans la mémoire collective. Personne ne parla d'elles le 11 novembre 2018. Même Marie Curie, présidente d'honneur de l'AFFM, fut oubliée* ». Nicole Girard Mangin en est l'illustration parfaite.

Nicole Mangin est née à Paris en 1878. Elle soutient sa thèse de médecine en 1909 puis oriente ses recherches vers la tuberculose (Girard-Mangin, 1913) qui à l'époque fait environ 200 000 morts par an en France. En 1914, elle est mobilisée suite à une erreur de l'armée qui croit appeler un homme au front. Si elle exerce ses fonctions de médecin auprès des blessés, elle n'est rémunérée que comme une simple infirmière. De par ses spécialisations en maladies contagieuses, elle est envoyée dans une unité de soins des typhiques à Verdun. Suite à ses actions héroïques lors du bombardement de Verdun, l'armée la nomme au grade de médecin aide-major en 1916. Après avoir pratiqué la chirurgie, elle est envoyée vers une zone du Nord de la France moins exposée. Elle est à ce jour, la seule femme-médecin française envoyée sur le front pendant la Grande première guerre mondiale (Figure 8). Elle est retrouvée morte en 1919. Certains évoquent un suicide pour échapper à un cancer, d'autres une grave dépression suite à la guerre. Elle ne reçoit ni honneur, ni décoration. Il faudra attendre 2022 pour que sa mémoire soit enfin honorée avec la remise de la médaille d'honneur des armées à titre posthume.

Figure 8. Nicole Girard Mangin



Source : site internet Mémorial de Verdun

Conclusion et prolongements

Dans le tome 1 sur l'Héroïsme de Léa Bérard, il est indiqué : « *L'ouvrage sera complet en six volumes de cent pages contenant les noms et notices de près de 10 000 femmes décorées pour faits de guerre. C'est une œuvre d'histoire documentaire pour juger de rôle des femmes pendant la grande guerre* » (Bérard, 1919, p. 100). Nous n'avons pas atteint les 10 000 noms mais notre travail d'archives a permis de constituer un début de base contenant les noms de plus de 8 000 femmes mortes au cours du premier conflit mondial et ayant obtenu ou pouvant prétendre à l'obtention de la mention « *Morte pour la France* ». Cette production, pionnière dans ce domaine, constitue une mise en forme des informations de plusieurs sources de données et est destinée à servir de référence pour de futurs travaux. Elle est constituée des informations de naissance et de mort des femmes identifiées, ainsi que d'indications portant sur la mention *Morte Pour La France* et sur sa bonne ou mauvaise application dans chaque cas.

Il existe un bien plus grand nombre de femmes *Mortes Pour La France* durant la Première Guerre mondiale qu'initialement constaté et répertorié par *Mémoires des Hommes*. La mémoire de ces femmes a donc été au mieux laissée de côté et au pire minimisée jusqu'à aujourd'hui. Nos travaux constituent donc une première étape vers la réhabilitation de cette partie de l'Histoire et peuvent s'inscrire plus globalement dans l'étude de l'impact de la Grande Guerre sur la population française. Outre un travail de mémoire, nos résultats révèlent une double inégalité. D'abord, entre hommes et femmes : à faits similaires, les premiers étaient honorés, les secondes ignorées. Ensuite, au sein même des femmes : les plus modestes semblent avoir été bien plus oubliées que celles issues de milieux aisés. Une estimation économique confirme par ailleurs que ces « oublis » ne sauraient s'expliquer par une simple contrainte budgétaire.

Au-delà de démarches pour que ces femmes soient reconnues, conscients qu'un certain nombre de noms manquent encore à l'appel, notre travail de recherche va se poursuivre afin de tendre vers une base de données plus exhaustive car sortir ces femmes de l'ombre, c'est aussi rappeler que la mémoire nationale reste un chantier vivant.

Références

- Antier, C. (2007). « Espionnage et espionnes de la Grande Guerre », *Revue historique des armées*, 247, pp. 42-51.
- Antier, C. (2008). « Résister, espionner : nouvelle fonction pour la femme en 1914-1918 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 232, pp. 143-154.
<https://doi.org/10.3917/gmcc.232.0143>
- Antier, C. (2011). *Les femmes dans la Grande Guerre*, Coll. Vivre dans la Guerre, 190p.
- Antier, C. (2018). « Les Anges blancs dans l'enfer de la Grande Guerre », in : Jean Baechler éd., *La Guerre et les Femmes* (pp. 179-185). Paris: Hermann.
<https://doi.org/10.3917/herm.baech.2018.04.0179>
- Aubry, M. De Oliveira, M. (2014). « Une base de données sur les monuments aux morts : histoire concrète et valorisation numérique », *In Situ Revue des patrimoines*, 25
<https://doi.org/10.4000/insitu.11551>
- Bérard-Camourtères, L.(1919a). *Les décorées de la Grande Guerre*, Tome 1- Héroïsme, Paris, 100p.
- Bérard-Camourtères, L.(1919b). *Les décorées de la Grande Guerre*, Tome 1- Dévouement, Paris, 100p.
- Blancheton, B. (2020). « Le financement de la Première Guerre mondiale en France. Histoire des faits économiques : De la Révolution industrielle à nos jours » (p. 46-49). Dunod.
<https://shs.cairn.info/histoire-des-faits-economiques--9782100821112-page-46?lang=fr>.
- Cros, P. (2018). « Tous ceux qui sont morts à la guerre de 14 ne sont pas « morts pour la France », La Montagne, 8 novembre 2018. https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand-63000/actualites/tous-ceux-qui-sont-morts-a-la-guerre-de-14-ne-sont-pas-morts-pour-la-france_13042095/
- Dupâquier, J. (1988), *Histoire de la population française*, t. IV : De 1914 à nos jours, Paris, PUF.
- Femina (1917). *Revue Femina ; Livre d'or de l'Héroïsme Féminin*, pp. 50-54.
- Girard-Mangin, N. (1913). *Essai sur l'hygiène et la prophylaxie antituberculeuses au début du XXe siècle*.
- Héran, F. (2014). « Générations sacrifiées : le bilan démographique de la Grande Guerre », *Population et Sociétés*, n°510.
- Huber, M. (1931). *La population de la France pendant la guerre*, Paris, Puf, 1931.
- Jaoul-Grammare, M., Reynaud, V., Vasquez-Perez, A. (2025). «Les femmes et la Grande Guerre: de l'ombre à la Mémoire. Génèse d'une base de données des 'Mortes pour la France' en 1914-1918 », Data Paper, *BETA-Working Papers* 2025-26.
- Julien, E. (2016). «La loi du 25 octobre 1919 et sa postérité», Blog, *Le souvenir français* (<https://le-souvenir-francais.fr/la-loi-du-25-octobre-1919-et-sa-posterite/>)
- Olivérès, F. (2014). «Les femmes et les enfants pendant la première guerre mondiale 1914-1918», *Conférence à l'occasion de la commémoration du Centenaire de la première guerre mondiale*, 6 novembre 2014.
- Pison, G. (2014). « 1914-2014 : un siècle d'évolution de la pyramide des âges en France », *Population et Sociétés*, n°509.
- Pontegnie, J. F. (2019). « Femmes en 14-18 : hommages, oublis et censure ».
- Prost, A. (2008) « Compter les vivants et les morts : l'évaluation des pertes françaises de 1914-1918 », *Le Mouvement social*, n° 222, janvier-mars 2008, p. 41-60.

- Prost, A. (2014). « The dead », in J. Winter (ed.), *The Cambridge History of the First World War*, t. 3, Cambridge, CUP, pp. 561-586.
- Richer, M. (1935). *Ma vie d'espionne au service de la France*, Éditions de France, (Nom de code : Marthe Bentenfeld), 291 pages.
- Sawicki, G. (2017). « De la violence de guerre à la victimisation. Les villes et les villages martyrs de Lorraine pendant la Première Guerre mondiale », *Histoire Politique*, 32, <http://journals.openedition.org/histoirepolitique/10151>
- Schor, R. (2005). 4. L'enlèvement dans une guerre de position (1915-1916). Dans : , R. Schor, *La France dans la Première Guerre mondiale* (pp. 46-61). Paris: Armand Colin.
- Tableau d'Honneur: Morts pour la France (Guerre 1914-1918). *Publication la Fare*, 1921, Paris, 1036p.
- Vallin, J. (1973). *La mortalité par génération en France depuis 1899*, Paris, Ined, Cahier n° 63.
- Vidal-Naquet, C. (2016). *Marraines de Guerre. 1914-1918-online*. *International Encyclopedia of the First World War* (hal-03643745)

Site et blogs personnels :

<https://forum.pages14-18.com>

<http://milguerres.unblog.fr/femmes-mortes-pour-la-france/>

Annexe 1. Les bombardements à Paris

Année	Date	Morts	Adresse touchée	Commentaires
1914	01/09/1914	2	no 1, rue de Moscou	2 morts, 10 blessés
		1	no 37, rue La Condamine	Le projectile atteignit le seuil d'une boutique faisant 1 mort, 6 blessés
	02/09/1914	1	no 2, rue d'Orchampt	1 mort.
	27/09/1914	1	Avenue du Trocadéro	Angle Avenue du Trocadéro et rue Freycinet en face de l'hôtel du prince de Monaco La bombe produisit une excavation de 12 à 15 cm de profondeur. 1 mort
	08/10/1914	2	no 176, rue du Faubourg-Saint-Antoine	À proximité de l'hôpital Saint-Antoine. 2 morts, 19 blessés30
		3	no 5, rue de l'Aqueduc	A l'angle de la rue de l'Aqueduc et de la rue La Fayette. 3 morts, 3 blessés
1915	21/03/1915	1	no 7, rue des Dames	Tombant sur la toiture d'un bâtiment sur cour, la bombe incendiaire au phosphore rebondit sur une corniche du n° 9 et termina sa course dans la cour, provoquant des débuts d'incendie rapidement éteints. 1 mort. 24 morts selon Mairie de Paris
1916	29/01/1916	1	no 45, rue des Maronites	1 mort
		2	no 6, rue de l'Élysée-Ménilmontant	La bombe tombe dans une courette commune à plusieurs immeubles de trois à cinq étages. 2 morts 10 blessés.
		26	no 86, rue de Ménilmontant	11 morts selon la photo, 26 morts d'après le Parisien (31 janvier) : 18 femmes
		4	no 62, rue des Panoyaux	4 morts
		4	no 73, rue des Panoyaux	4 morts dont 3 femmes (Le P. 30 janvier)
		2	no 34, rue du Borrégo	2 morts
		2	no 87, rue Haxo	2 morts
		2	no 8, passage des Tourelles	2 morts
1918	30-janv-18	1	no 60, boulevard Saint-Michel	1 mort
		5	nos 95, cours de Vincennes	Plusieurs bombes causèrent la mort de 5 personnes
		2	no 56, boulevard de Picpus	2 morts
		2	no 16, rue Claude-Tillier	2 morts
		3	no 54, boulevard de Reuilly	3 morts, 1 blessé
		3	no 18, place d'Italie	3 morts, 3 blessés.
		1	no 9, rue Jean-Dollfus	1 mort
	23-mars-18	1	no 15, rue Charles-V	1 mort
		1	no 22, rue Liancourt	1 mort
		8	Devant la gare de l'Est, boulevard de Strasbourg	8 morts, 13 blessés
		1	no 2, rue Legouvé	1 mort
		1	no 13, rue de Flandre	1 mort
		2	Place de la République	2 morts, 9 blessés
		2	nos 59-61, rue de Paris	2 morts, 3 blessés
	24/03/1918	1	nos 105-107, rue de Meaux	1 mort, 14 blessés
		2	Rue Julien-Lacroix	2 morts, 80 blessés
		1	no 206 bis, quai de Jemmapes	1 mort, 5 blessés

	2	no 3, rue de la Lune	2 morts, 8 blessés
	7	no 35, avenue de la République	L'obus tombe sur l'église Notre-Dame-de-l'Annonciation en pleine messe des Rameaux, et fait 7 victimes et 22 blessés.
25/03/1918	1	no 21, rue Tandou	1 mort, 1 blessé
29/03/1918	92	Place Saint-Gervais-Église Saint-Gervais	L'obus pulvérisa le toit de la nef de l'Église Saint-Gervais pendant l'office du Vendredi saint tuant 92 personnes et en blessant 68 autres. Ce fut le bombardement le plus meurtrier de la Première Guerre mondiale
30/03/1918	4	Impasse Garnier	4 morts, 23 blessés
	2	no 21, quai de la Seine	Sur l'usine des eaux 61. 2 morts, 5 blessés x ²
	1	no 85, rue de l'Ourcq	Sur l'usine Félix Potin 62. 1 mort, 7 blessés
	3	no 21, rue Saint-Denis	3 morts, 3 blessés
31/03/1918	1	no 106, rue de Rennes	1 mort, 1 blessé
01/04/1918	7	Place Vauban	7 morts, 6 blessés
	1	no 7, rue de Paris	1 mort, 1 blessé
11/04/1918	4	no 125, boulevard de Port-Royal	L'obus tombe sur l'hôpital Baudelocque 67. 4 morts, 13 blessés
	5	no 57, rue Gambetta	Sur une guinguette. 5 morts, 8 blessés
12/04/1918	1	no 79, rue Riquet	L'obus tombe sur le mur de séparation de deux immeubles de trois étages défonce le deuxième et le premier étage sur une largeur de quatre mètres environ. L'éventrement de la façade mit à découvert plusieurs pièces. 1 mort, 3 blessés
	1	no 140, rue du Chemin-Vert	1 mort, 7 blessés
14/04/1918	1	no 125, rue de Crimée	1 mort
15/04/1918	1	no 35, quai de l'Horloge	1 mort, 2 blessés
16/04/1918	9	no 2, rue François-Bonvin	Dans l'usine Schneider qui fabriquait des fusées de projectiles et employait jusqu'à 13 500 personnes 68. 9 morts, 93 blessés
27/05/1918	1	no 17, rue d'Alésia	1 mort, 2 blessés
	2	no 5, rue Linné	2 morts, 11 blessés
	1	no 3, avenue Lombard	1 mort
28/05/1918	1	no 6, rue Bisson	1 mort, 2 blessés
29/05/1918	1	no 10, rue du Plâtre	1 mort
30/05/1918	8	no 4, passage Miollis	8 morts, 2 blessés
	4	no 83, avenue de Breteuil	4 morts, 3 blessés
03/06/1918	1	no 38, rue Guyard-Delalin	1 mort, 2 blessés
	1	no 38, place de l'Église	1 mort, 2 blessés
04/06/1918	3	no 79, rue de la Chapelle	3 morts, 6 blessés
	1	no 4, rue Demarquay	1 mort, 1 blessé
07/06/1918	1	no 13-15, boulevard Voltaire	1 mort, 2 blessés
15/07/1918	3	Rue Dupleix	3 morts, 4 blessés
	3	Quai d'Orsay	Partie du Quai d'Orsay actuellement quai Branly, à l'angle de la rue de la Fédération. 3 morts, 4 blessés
16/07/1918	3	no 50, boulevard de Vaugirard	3 morts, 7 blessés
05/08/1918	1	Esplanade des Invalides	Devant la gare des Invalides. 1 mort, 8 blessés

		3	no 44, avenue Marceau	3 morts, 5 blessés
		12	no 87, rue Berger	12 morts, 6 blessés
		6	no 353 bis, rue de Vaugirard	6 morts, 13 blessés
		2	no 19, rue Danton	2 morts, 8 blessés
		6	Rue de la Haie-Coq	Sur l'usine chimique Tancreède. 6 morts, 1 blessé
	06/08/1918	5	no 42, rue du Hameau	5 morts, 28 blessés
		1	no 53 rue de Rochechouart	1 mort
		1	no 10 rue Théophile-Gautier	1 mort, 1 blessé
	07/08/1918	1	no 143, rue des Poissonniers	1 mort, 15 blessés
		1	no 22, rue Pajol	1 mort, 1 blessé
Total		307		

ANNEXE 2. Accidents industriels

L'accident de la rue de Tolbiac

Le 20 octobre 1915, une usine de chargement grenades située rue de Tolbiac à Paris, est entièrement détruite suite à une explosion. Au moment de l'accident, près d'une centaine de personnes, majoritairement des ouvrières se trouvaient sur les lieux. A l'aide du site de généalogie *Geneanet*²⁰, nous avons pu établir la liste des victimes dont 46 sont des femmes. 21 d'entre elles figurent dans l'extraction de Mémorial mais aucune n'est reconnue morte pour la France. Nous avons corrigé cette information et ajouté les 25 manquantes.

L'accident de la poudrerie des 18 ponts à Lille

A Lille, dans le quartier de Moulins, la poudrerie « des 18 Ponts » explose le 11 janvier 1916. Les causes de l'accident sont inconnues mais les dégâts sont énormes tant du point de vue des pertes matérielles que des pertes humaines : 104 personnes ont péri la plupart des civils tués dans leur sommeil, dont 70 femmes. Comme pour l'accident précédent, nous avons pu établir la liste des victimes à l'aide du site *Geneanet*²¹. Sur les 70 femmes recensées, 7 sont nées de parents belges. Le statut de *Mort pour la France* étant attribué aux civils sous condition de nationalité française, ces 6 de 7 personnes sont écartées de notre liste. En effet, 1 femme est née en Belgique mais a épousé un français. On peut donc supposer qu'elle a pu acquérir la nationalité française et peut donc prétendre à la mention *Mort pour le France*. Celle-ci est donc conservée dans notre base. Enfin, parmi toutes celles recensées, seules 2 d'entre elles ont la mention. Cela est corrigé pour les autres.

L'explosion du fort de la Double Couronne à Saint Denis

Le 4 mars 1916, le dépôt de munitions du fort de la Double-Couronne à Saint-Denis explose. 28 personnes perdent la vie dont 10 soldats et 18 civils parmi lesquels, 6 femmes. Si les soldats sont déclarés « *Morts pour la France* », les civils n'ont pas droit à cet honneur. Une des six femmes était absente de la base.

La poudrerie de Croix d'Hins

Le 21 avril 1916, un accident a eu lieu à la poudrerie de Croix d'Hins dans la commune de Biganos en Gironde faisant 42 morts dont 4 femmes. Toutes sont ajoutées à notre base.

L'explosion de l'usine Vandier et Despret

L'explosion de l'usine d'armement de Vandier et Despret en Charente Maritime, le 1^{er} mai 1916 est considérée comme la plus grande catastrophe liée à l'effort de guerre. Elle a fait 177 victimes dont 9 femmes. Seule l'une d'elles ne figure pas dans notre base. A noter qu'aucune d'entre elles n'a été reconnue « *Morte pour la France* ».

L'explosion de la cartoucherie de Bourg-lès-Valence le 15 mai 1916

Le 15 mai 1916 suite à un court-circuit, une explosion se produit dans la cartoucherie de Bourg-lès-Valence, provoquant un incendie. Cet accident fait 6 victimes dont 5 femmes. Elles figurent

²⁰ <https://gw.geneanet.org/tolbiac1915>

²¹ <https://www.geneanet.org/explore/guide-genealogie/guerre-1914-1918/18ponts-victimes>

bien dans l'extraction MGW mais la mention n'est précisée que pour 3 d'entre elles. Nous corrigeons cette information.

L'explosion de l'usine Loyer à Massy le 28 janvier 1917

La fabrique de produits chimiques pour l'agriculture de Massy avait été transformée en fabrique d'explosifs. Selon les journaux de l'époque, « *si les dégâts matériels sont importants, il n'y a heureusement que très peu de victimes à déplorer* ». En effet, seule une ouvrière a péri dans cet accident. Son nom n'est même pas cité dans les journaux et ne figure pas dans la base. Nous l'ajoutons à notre liste.

L'incendie et l'explosion de la poudrerie de Neuville-sur-Saône

Le 14 février 1917, un incendie suivi d'explosions a eu lieu dans l'atelier de fabrication d'explosifs. Le bilan officiel fait état de 58 blessés et 11 morts. Toutefois, dans ce décompte, il ne serait pas fait mention des travailleurs d'origine étrangère ni des femmes « *personnel flottant échappant à tout contrôle* »²². Parmi les onze victimes officiellement reconnues figurent deux femmes non répertoriées dans notre base. Si la plupart des hommes qui ont péri ce jour ont obtenu la mention « *Mort pour la France* », ce n'est pas le cas de ces deux femmes.

Arsenal de Tarbes

Le 12 avril 1917, un accident à l'Arsenal de Tarbes fait 42 blessés et 4 morts dont 2 ouvrières. Absentes de l'extraction, elles sont toutes deux ajoutées à notre base de données.

L'explosion de l'usine Renault à Billancourt

Pendant la première guerre mondiale, l'usine Renault à Billancourt contribue à l'effort de guerre. Le 13 juin 1917, suite à une explosion, 26 personnes ont perdu la vie dont 2 femmes.²³ Ces deux femmes manquent à l'appel et sont ajoutées à notre base.

L'incendie dans l'usine Aubin & d'Hellencourt

Le 20 juin 1917, à Saint-Denis dans l'usine Aubin & d'Hellencourt, un incendie s'est déclaré lors du chargement de cartouches, faisant 7 blessés et tuant 2 ouvrières. Comme pour les deux accidents précédents, ces deux femmes, absentes de notre base, y sont ajoutées.

Usine de la Souys (Bordeaux)

Le 22 juin 1917, un accident dans l'atelier d'amorçage des grenades de l'usine Carde & Cie située à Bordeaux fait provoquer la mort d'une ouvrière. Malgré nos recherches, nous n'avons pu établir l'identité de cette personne.

L'incendie des Lourdines

Le 8 décembre 1917, l'incendie de la poudrerie des Lourdines à Migné-Auxances dans la Vienne a fait 22 victimes, uniquement des femmes ouvrières à l'usine. Un monument est érigé en leur honneur et elles sont reconnues victimes de leur devoir (Figure ci après). Aucune d'entre elles

²² URL = <http://giana.wifeo.com/documents/2004-01-Explosion-de-lUsine-la-Badische-poudrerie-nationale.pdf>, consulté le 8/3/2024

²³ URL = <https://levillagedebillancourt.fr/2022/11/07/le-terrible-accident-du-13-juin-1917/> consulté le 8/3/2024

n'a eu la mention MPLF. 18 d'entre elles figurent déjà dans la base ; nous ajoutons les 2 manquantes et corrigeons les informations relatives à la mention.

L'accident de la Courneuve

15 mars 1918, le dépôt de grenades de La Courneuve explose occasionnant la mort d'une trentaine de personnes. La consultation des journaux de l'époque a permis de lister 7 femmes. Deux étaient déjà dans la base sans mention MPLF ; nous y ajoutons les 5 manquantes.